

<i>DIRE CE QUE L'ON VEUT, DIRE CE QUE L'ON FAIT, FAIRE CE QUE L'ON DIT</i>		
MAQ Management Qualitatif	MANUEL DE MANAGEMENT QUALITATIF	numéro : 09.05 version : 1 date : 07/2011 page : 01/01
Procédure	<i>Le Conducteur de Travaux</i>	

La mission du Conducteur de travaux :

La mission du Conducteur de Travaux est de fournir un produit conforme au contrat, dans les délais convenus, avec le niveau de qualité requis afin que le client soit satisfait.

Les responsabilités du conducteur de travaux :

- L'encadrement des équipes de pose, y compris intérimaires et sous-traitants.
- L'achat des équipements et outillages
- La planification des équipes après la réunion planning
- L'évaluation des conditions de travail sur les chantiers afin de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour assurer la sécurité des personnes. Il assure l'élaboration des PPSPS ou Plan d'intervention suivant la législation en vigueur.
- Il contrôle les feuilles de pointage et la bonne affectation des heures à l'affaire concernée.
- Il s'assure de l'approvisionnement des matériaux sur les chantiers en liaison avec les autres services de l'entreprise : Chef d'Atelier, service achat, etc...
- Il représente l'entreprise au rendez-vous de chantier, il rédige un compte-rendu qui est diffusé aux autres services. Il informe le commercial de l'affaire des modifications de nos prestations demandées par le MO, ou des contraintes apparues à l'avancement du chantier. Le commercial propose un avenant, le conducteur de travaux poursuit les travaux après validation par le client.
- Il négocie les locations de matériel nécessaires pour chaque opération, nacelles, télescopique, grue ou tout autre besoin.
- Il assure le suivi de facturation avec le service comptabilité
- Il assiste à la réception de chantier avec le commercial.

Le suivi des affaires en TCE :

Pour les affaires en TCE, le Conducteur de travaux lance les appels d'offre auprès des entreprises sous-traitantes. Dans le choix des entreprises, il s'assure de la solidité financière du sous-traitant et de ses compétences dans son métier.

- Il traite les marchés avec les entreprises adjudicataires après avoir validé les prestations avec le commercial.
- Il fait rédiger le contrat de sous-traitance par le secrétariat.
- Il organise les rendez-vous de chantier hebdomadaires avec le maître d'ouvrage et les entreprises et rédige le compte-rendu.
- Il s'assure de la conformité des prestations par rapport au contrat et de la satisfaction du client.
- Il contrôle les factures des entreprises sous-traitantes.
- Il assure la réception de chantier en présence du commercial, du client et des entreprises sous-traitantes.

Les moyens :

- Deux adjoints conducteurs de travaux
- Les équipes de montage, les entreprises sous-traitantes
- Les matériels de levage et d'élévation des personnes
- Les dossiers de plans et descriptifs fournis par le BE

Il réunit régulièrement le Cercle Qualité Montage, il rédige et tient à jour le Manuel Technique du Montage et le Manuel du Monteur.

Daniel Duhil

« Agir autrement n'entraîne pas obligatoirement faire mieux, mais aujourd'hui faire mieux implique toujours d'agir autrement. » John CHAMBERS (PDG de CISCO)